

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 46
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 3

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/205 :

Réalisation d'un cimetière communal à la Ligne Paradis - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°2 « Aménagements paysagers / Mobiliers »

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LAGARRIGUE Béatrice, PALIOD Samantha, LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



David LORION

Copie de réception en préfecture
97-20260164-20260901-2026-5-205-DE
Date de réception : 04/09/2026
Date de dépôt en préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/205 : Réalisation d'un cimetière communal à la Ligne Paradis - Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°2 « Aménagements paysagers / Mobiliers ».

Conduite d'Opérations - Direction Générale des Services Techniques

Le Maire informe l'Assemblée délibérante que, par délibération n°34/1649 du 12 septembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché du lot n°2 intitulé « Aménagements paysagers / Mobiliers » de l'opération de réalisation d'un cimetière communal à la Ligne Paradis avec le groupement **SARL SAPEF PAYSAGE / SARL ABF / SARL CITANEA**, représenté par son mandataire la SARL SAPEF PAYSAGE, pour un montant global et forfaitaire de **1 602 905,23 € HT**, soit **1 739 152,17 € TTC**.

Au cours de l'exécution du marché, plusieurs adaptations se sont révélées nécessaires afin de garantir le bon achèvement de l'opération et de tenir compte des évolutions intervenues depuis la notification du marché.

L'adoption définitive de l'éco-PLU de la commune a notamment permis la suppression de l'Espace Boisé Classé (EBC) situé dans le périmètre du projet, rendant possible l'extension de la tranche ferme par la création de 64 concessions supplémentaires et l'évolution des aménagements paysagers associés.

Cette modification a conduit à augmenter les plantations arbustives et arborées, ainsi qu'à revoir l'aménagement de la zone de stationnement.

Par ailleurs, la modification des aménagements du parking et l'ajustement des ouvrages de génie civil ont nécessité une révision des surfaces engazonnées initialement prévues.

En complément, il est apparu nécessaire d'intégrer les plantations de la toiture végétalisée de l'ossuaire, lesquelles n'avaient pas été prises en compte dans le quantitatif initial alors que seule la terre végétale avait été prévue.

L'allongement de la durée du chantier, consécutif au retard de réalisation des bâtiments relevant du lot n°3, a également entraîné des frais supplémentaires liés à la garde en pépinière des végétaux ainsi qu'à la poursuite de leur entretien jusqu'à leur plantation définitive.

Enfin, l'évolution du plan d'aménagement du cimetière a rendu nécessaire la fabrication et la pose de panonceaux supplémentaires destinés à assurer le repérage des nouvelles allées créées.

L'avenant n°1 a ainsi pour objet de prendre en compte l'ensemble de ces prestations supplémentaires et adaptations devenues nécessaires à la bonne exécution du marché.

Le montant du marché est modifié comme suit :

- **Montant initial** : 1 602 905,23 € HT ;
- **Montant de l'avenant n°1** : + 41 374,04 € HT ;
- **Nouveau montant du marché** : 1 644 279,27 € HT, soit 1 784 043,01 € TTC.

L'avenant n°1 entraîne une augmentation de **2,58 %** du montant initial du marché.

La prolongation du délai d'exécution des travaux, accordée par ordre de service n°4 jusqu'au 26 mars 2026, permet d'intégrer ces prestations complémentaires sans modification supplémentaire des conditions d'exécution du marché. La durée d'intervention de la Maîtrise d'œuvre reste inchangée.

Le financement de cette mesure est assuré dans la limite des crédits inscrits au budget de l'opération.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** la passation de l'avenant n°1 au lot n°2 intitulé « Aménagements paysagers / Mobiliers » de l'opération « Réalisation d'un cimetière communal à la Ligne Paradis », passé avec le groupement SARL SAPEF PAYSAGE / SARL ABF / SARL CITANEA, sur le fondement des conditions exposées ci-dessus ;

- **De L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services, ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** l'avenant n°1 correspondant, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à son exécution, dans la limite des crédits inscrits au budget.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION